



-- AUTO-ECOLE --
SERENITUDE

Tél. 02 96 30 36 83

Modalités de traitement des réclamations de toutes les parties prenantes

1. Où s'adresser pour une réclamation ?

Tout client peut introduire une réclamation par simple courrier ou e-mail, par téléphone ou lors d'un entretien avec le gérant de l'entreprise.

2. Délai de réponse

Toute réclamation adressée à l'auto-école recevra une réponse aussi rapide que possible.

Les délais sont les suivants :

- dans les **7 jours ouvrables** au plus tard après la réception de la réclamation écrite.
- en cas de réclamation verbale, une réponse peut être apportée directement au client.
- l'auto-école garantit une réponse définitive à la réclamation écrite ou verbale dans les **15 jours**, après avoir examiné les faits. Si cela ne lui est pas possible, le non-respect de ce délai sera motivé au client dans un courrier précisant le délai dans lequel une réponse définitive pourra lui être rendue.

3. En cas de désaccord

Si le client n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été transmise ou si après les 15 jours prévus il est toujours sans nouvelles, le client dispose d'un premier recours interne qui est de contacter le gérant de l'entreprise : Monsieur, IBRAHIMA Amedi – 0631297525.

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le gérant, le client dispose d'un second recours externe en s'adressant aux médiateurs de la consommation référencés sur le site.

CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
27 AV DE LA LIBÉRATION-42400 SAINT CHAMOND

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Toutes les réclamations sont répertoriées dans un fichier informatique.